

# FICHE INFORMATION : ARTHROSCANNER

Madame, Monsieur,

Votre médecin ou votre chirurgien orthopédiste vous a prescrit la réalisation d'un arthroscanner. Cet examen sera pratiqué avec votre consentement et vous avez la liberté de le refuser.

Nous vous remercions de nous transmettre cette fiche de consentement dûment complétée.

## Qu'est-ce qu'un arthroscanner ?

Cet examen consiste à injecter, à l'aide d'une aiguille, un liquide iodé, et éventuellement en cas d'infiltration un médicament pour soulager la douleur, à l'intérieur d'une articulation. Des clichés radiographiques et scanographiques permettent ensuite d'étudier le contenu de l'articulation.

## Comment se déroule l'examen ?

L'examen se fait le plus souvent en position allongée en salle de radiographie. Après avoir désinfecté la peau, le radiologue réalisera une anesthésie locale puis injectera le produit de contraste.

L'arthrographie est ensuite complétée par un scanner de l'articulation.

## Cet examen comporte-t-il des risques ?

Tout acte médical sur le corps humain, même conduit dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte des risques de complication :

- Réactions allergiques : il est rarissime que l'injection d'un produit iodé dans une articulation déclenche des réactions allergiques.
- Infection : il existe de très faibles risques d'infection compte tenu des règles d'asepsie observées.
- Si vous constatez des douleurs, un gonflement de l'articulation ou de la fièvre dans les jours suivant l'examen doivent vous alerter. Il faut alors nous contacter sans délai au 02.31.38.50.20 ou contacter le centre de soins non programmés (hors des horaires d'ouverture du scanner) au 02.31.38.50.50.

## Contre-indications à l'examen :

- Grossesse
- Infection en cours

## Le jour de l'examen, il faut apporter :

- Votre prescription médicale
- Ce document complété et signé
- Les produits prescrits
- Carte vitale, carte de mutuelle et carte d'identité
- Votre dossier radiologique pour cet examen (radiographies, échographie, scanner ou IRM)

## Après l'examen :

Il est recommandé de venir accompagné de façon à ne pas conduire après l'examen.

Il est conseillé de rester au repos durant les 48h après l'examen.

**Le compte rendu écrit sera disponible dans les meilleurs délais. Cependant, vous pourrez obtenir un compte rendu oral à la fin de l'examen.**

## Avant l'examen, répondez attentivement aux questions suivantes :

- Avez-vous eu de la fièvre ou une infection la semaine avant votre rendez-vous ?

Oui

Non

- Si votre examen concerne la hanche, prenez-vous un traitement fluidifiant le sang (anti-coagulant ou anti-agrégant plaquettaire type Aspirine, Aspégic, Kardégic, Previscan, Eliquis, Xarelto, Ticlid ou Plavix) ?

Oui

Non

- Avez-vous des problèmes d'allergie (Bétadine, latex, antiseptiques, produits de contraste) ?

Oui

Non

- Etes-vous enceinte ou susceptible de l'être ?

Oui

Non

Madame, Monsieur .....  
reconnait avoir pris connaissance et compris les informations contenues dans ce document et donne son accord pour que l'examen soit réalisé.

Date

Signature

*Il est normal que vous vous posiez des questions sur l'examen que vous êtes amenés à passer. Nous espérons y avoir répondu. N'hésitez pas à nous interroger de nouveau pour tout renseignement complémentaire.*